

DEVENIR COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur est une personne indépendante désignée par le président du Tribunal Administratif. Il est chargé de conduire des enquêtes publiques dans des domaines variés (projets d'aménagement, révision des documents d'urbanisme, installations classées pour la protection de l'environnement, etc.).

Le commissaire enquêteur est choisi parmi les personnes qui manifestent un sens de l'intérêt général, un intérêt pour les préoccupations environnementales, et qui témoignent de la capacité d'accomplir leur mission avec objectivité, impartialité et diligence (article R. 123-41 du code de l'environnement).

Une des conditions nécessaires pour devenir commissaire enquêteur en Gironde, est d'avoir sa résidence principale dans le département (ou sa résidence administrative si vous êtes fonctionnaire ou agent public en activité).

➤ **Le dossier d'inscription à adresser à la Préfète de la Gironde doit être constitué des éléments suivants (Article D. 123-40 du code de l'environnement) :**

- la fiche de candidature à télécharger via le site internet (rubrique Publications / Publications légales / Commissaires enquêteurs)
- une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport) ;
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae avec photo récente, dans lequel sera mentionné : les titres et diplômes, les éventuels travaux scientifiques, techniques et professionnels, les différentes activités exercées ou fonctions occupées dans un cadre professionnel ou associatifs.

Pour être complète votre demande devra indiquer vos disponibilités et éventuellement les moyens matériels de travail dont vous disposez (véhicule, moyens bureautiques et informatiques).

➤ **L'ensemble du dossier devra parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 1er septembre 2022 à l'adresse suivante :**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE
Service des Procédures Environnementales
Secrétariat de la commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire
enquêteur
Cité Administrative
Boîte 90
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cédex

➤ Les auditions des candidats se dérouleront au 4e trimestre 2022 par la commission départementale chargée d'arrêter la liste d'aptitude à la fonction de commissaire enquêteur présidée par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux (articles R. 123-34 à D. 123-37 du code de l'environnement).

La commission se fonde sur la compétence et l'expérience des candidats pour établir la liste des personnes retenues pour figurer sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. Ses décisions sont notifiées à chacun des postulants.

Pour obtenir des informations : ddtm-spe3@girondgouv.fr

Cadre réglementaire :
Articles L. 123-4 et L. 123-5, et R.123-34 et suivants du code de l'environnement